ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

produits manufacturés

Question écrite n° 71664

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur la situation de l'entreprise Kodak. En effet, l'annonce par la direction internationale de Kodak de l'augmentation à 25 000 licenciements et non plus seulement 15 000 est motivée dans les médias par le changement technologique, du passage de l'argentique à la photo numérique à travers le monde. Cette annonce donne une impression d'une certaine impréparation de cette multinationale qui a pourtant su se diversifier dans des secteurs nouveaux notamment de la communication graphique et scientifique. Ces très nombreux licenciements ne paraissent donc pas entièrement justifiés par cette diffusion du numérique. La France semble concernée par ces licenciements annoncés. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer le nombre de sites français concernés, le nombre de licenciements qui y sont prévus et quelles actions comptent mener les pouvoirs publics français, pour promouvoir le reclassement de ces salariés(es) licenciés(es).

Texte de la réponse

Le marché mondial de la photographie est caractérisé depuis la fin des années 90 par une forte hausse des ventes d'appareils numériques et, parallèlement, par une baisse des ventes d'appareils argentiques. 77 millions d'appareils numériques ont été vendus dans le monde en 2004, soit 4 fois plus qu'en 2001. Le marché de l'argentique décline : les États-Unis, l'Europe et le Japon connaissent un fort recul de cette technologie. Les ventes mondiales d'appareils argentiques sont passées de 65,5 millions en 2001, à 56,7 millions en 2003. La baisse s'est encore accélérée en 2004. En 2005, moins d'un appareil vendu sur dix est un appareil argentique. Le marché français de la photographie est caractérisé depuis 1996 par un accroissement très important des ventes d'appareils numériques et, parallèlement, par une baisse des ventes des appareils argentiques. Ainsi, les ventes d'appareils numériques ont presque quadruplé entre 2002 et 2004, passant de 1,1 million à 4,2 millions d'appareils et à 4,8 millions en 2005, tandis que les ventes d'appareils argentiques étaient divisées par deux sur la même période, chutant de 1,45 million à 0,76 million d'appareils. En 2005, la baisse devrait être de 20 %. Avec 82 millions d'unités vendues en 2004, le marché des films de prise de vue argentique a effectué un recul de 30 % par rapport à 2003, année qui avait connu un recul de 9,6 % par rapport à 2002. On constate que le décrochage de l'activité argentique se renforce dans un marché dominé par le numérique. La chute plus forte que prévue des ventes de produits photographiques traditionnels a conduit Antonio Perez, nouveau président-directeur général du groupe Eastman Kodak à annoncer, le 20 juillet 2005, une suppression supplémentaire de 10 000 emplois dans le monde par rapport au plan précédent, soit environ 25 000 emplois d'ici à mi-2007 et l'adaptation de son outil de production à la réalité du marché mondial. Les activités manufacturières du groupe Kodak sont concernées par cette réduction complémentaire d'effectifs. Cette réduction se fera en fonction du rythme de l'évolution des marchés. Les pouvoirs publics ont reçu le président de Kodak SA France et celui de Kodak industrie à plusieurs reprises en 2004 et au 1er semestre 2005 afin d'examiner, en liaison avec les acteurs publics locaux, les conditions de revitalisation du site Kodak de Chalon-sur-Saône et les conditions de reclassement du personnel. Au cours d'une table ronde organisée le 4 juillet 2005 par le préfet de Saône-et-Loire, avec l'ensemble des acteurs socio-économiques, l'intérêt d'un contrat territorial permettant de répondre à

la revitalisation du site de Chalon-sur-Saône a été souligné. Par ailleurs, le 6 juillet 2005, le ministre délégué à l'industrie a reçu les élus locaux avec le préfet de Saône-et-Loire, qui lui ont présenté les premières pistes de travail arrêtées lors de cette table ronde. Le ministre a mobilisé l'ensemble de ses services pour favoriser l'implantation de nouvelles activités sur ce site. L'Agence française des investissements internationaux, comme plusieurs grandes entreprises françaises, ont également été sollicitées à ce sujet. D'ores et déjà, quelques entreprises ont fait part de leur intention de créer des emplois dans l'agglomération chalonnaise. En accord avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, Vivendi Universal a décidé, fin juin 2005, de rendre le bassin d'emploi de Chalon-sur-Saône éligible à son programme. Au total Vivendi Universal s'est engagé à financer la création de 250 emplois sur trois ans sur le bassin d'emploi avec une société de conversion qui a été sélectionnée et qui met en place une équipe dédiée. Cette action spécifique s'ajoute aux efforts de l'ensemble des collectivités publiques en faveur de ce territoire. L'État veillera à ce que Kodak assume toutes ses responsabilités, celles liées à la préparation du nouveau plan de sauvegarde de l'emploi annoncé le 23 juin 2005, comme celles portant sur les actions de réindustrialisation. Dans le cadre du plan social annoncé en juin 2005 concernant le site de Chalon-sur-Saône, 377 emplois ont été supprimés, mais sans licenciement. 187 salariés ont opté pour une préretraite, 118 ont obtenu un contrat à durée indéterminée dans d'autres sociétés, 37 ont bénéficié d'aides à la création d'entreprise et 35 emplois ont été sauvegardés avec le transfert de 21 salariés au sein de l'entreprise Tournaire spécialisée dans le moulage plastique et 14 dans le laboratoire Intertek chargé de la fourniture de services de supports analytiques.

Données clés

Auteur : M. Éric Raoult
Circonscription : Seine-Saint-Denis (12e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 71664
Rubrique : Industrie
Ministère interrogé : industrie
Ministère attributaire : industrie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 août 2005, page 7516
Réponse publiée le : 7 mars 2006, page 2477